AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée que le *règlement numéro 349-2019* ***décrétant les conditions et règles de calcul des loyers quant aux bâtiments situés sur les lots 5 413 463 et 5 413 368 du cadastre du Québec étant des terres du domaine de l'État***, adopté par le conseil des maires de la MRC des Laurentides lors de sa séance tenue en date du 27 novembre 2019, est **entré en vigueur**.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du règlement susmentionné au bureau de la MRC des Laurentides sis au 1255, chemin des Lacs, à Saint-Faustin-Lac-Carré, ou au bureau de chacune des villes et municipalités locales faisant partie de la MRC des Laurentides.

Donné à Saint-Faustin-Lac-Carré, ce 27 novembre 2019.

Isabelle Daoust

Isabelle Daoust, *CPA, CGA*
Directrice générale adjointe et directrice des finances